

**Procès Verbal  
De la séance du Conseil  
D'Administration  
Du 30 janvier 2018**

Date : 30 JANVIER 2018      heure de début : 17 H 30

heure de fin : 19 H 30

Présidence : M. PICARD

Secrétariat : Mme DUMAS

Membres excusés :    Mme GAUDIN                    Mme COURTIN  
                              Mme QUINET                    Mme SURAUD remplacée par Mme REFFAY  
                              Mme CHAIGNEAU                Mme DOUGUET

Membres absents :    M. CARLES  
                              Mme PANTALEON  
                              Mme LE ROCH

Nombre de membres présents : 16

Quorum : 12

*Ordre du Jour*

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I – Conseil d'Administration	2	
II – Gestion financière	-	
III – Structures	2	
IV – Fonctionnement de l'établissement	1	
V – Questions diverses	1	
<b>TOTAL DES FEUILLETS</b>	<b>6 + 4 annexes</b>	

Le Président,



P. PICARD

La Secrétaire

M. DUMAS

Transmis à :

- Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale
- Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire

Le 06.02.2018

Le Chef d'Établissement

P. PICARD



<b>Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>Réservé à l'administration destinataire</b>
<p>M. PICARD informe l'assemblée que le secrétariat de séance sera assuré par Mme DUMAS.</p> <p><b>1.1 - Vote l'ordre du jour :</b></p> <p>Le Principal propose de modifier l'ordre du jour suite à l'annonce du FSE qui informe qu'il fera un bilan complet au conseil d'administration du mois de juin 2018. L'ordre du jour est voté à l'unanimité.</p> <p><b>1.2 - Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 23.11.17</b></p> <p>Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.</p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : III - STRUCTURE	Réservé à l'administration destinataire
<p><b>3.1 : TRMD : Répartition de la DGH (annexe n°1)</b></p> <p>Monsieur PICARD rappelle le déroulement de la préparation de la rentrée des classes.</p> <p>La rentrée des classes 2018 se prépare depuis novembre 2017, donc à N-1, avec une déduction logique du nombre d'élèves prévisible par niveau.</p> <p>Les nombres d'élèves pour les niveaux cinquième et quatrième sont très faciles à prévoir car sans aléas de départ. Le niveau troisième est plus compliqué car c'est un palier d'orientation, il faut donc prévoir un départ d'élèves vers d'autres filières. Ce qui correspond à 5 à 10 élèves par an pour le collège de Savigné-sur-Lathan. Quant au niveau sixième c'est une extrapolation en lien avec la Direction Académique entre les effectifs de tous les CM2 du secteur, le pourcentage de déperdition (élèves qui vont demander un autre collège que leur collège de secteur) et les départs et arrivées pour déménagements.</p> <p>La Direction Académique impose des seuils avec un certain nombre d'élèves par classe suivant une typologie précise qui dépend du taux de PCS (professions et catégories socio-professionnelles des parents) défavorisées (environ 49 % pour le collège de Savigné-sur-Lathan) et le taux de boursiers de l'établissement (seulement 18 % pour le collège de Savigné-sur-Lathan, alors que compte tenu des PCS il devrait être aux alentours de 25 %). Ce taux de boursiers peu élevé place le collège en typologie de niveau 3 sur 4.</p> <p>La structure proposée par la Direction Académique est donc de 4 classes de sixièmes à 27 élèves, 4 classes de cinquièmes à 24 élèves, 5 classes de quatrièmes à 23.60 élèves et 3 classes de troisièmes à 26.67 élèves. Après négociation, le Principal a réussi à obtenir une classe supplémentaire de sixièmes et donc à faire baisser l'effectif par classe à 21.60 élèves pour ce niveau.</p> <p>En janvier, l'établissement a obtenu son enveloppe d'heures à répartir par matière.</p> <p>En comparaison avec janvier 2017, le collège a perdu 14 heures de cours par semaine (pour le même nombre de classes et à deux élèves près) dont 13 heures postes.</p> <p>Les besoins du collège dépendent dans un premier temps des textes officiels qui déterminent obligatoirement le nombre d'heures à allouer à chaque matière. Et dans un second temps le collège a une marge d'autonomie pour attribuer les heures restantes. Elles sont réparties suivant les priorités du collège au regard des choix pédagogiques liés à l'accompagnement des élèves vers la réussite.</p> <p>La DGH de 497,50 heures allouées pour la rentrée 2018 contrairement aux 511.5 heures de l'année 2017, oblige le collège à faire des choix pour économiser des heures, comme l'annulation du dédoublement sur le niveau sixième, l'arrêt des barrettes quinzaine en anglais sur le niveau troisième. La priorité étant gardée sur les matières du brevet, la bilingue en sixième, la natation, le latin, l'euro...</p> <p><i>(18h30 départ Mme HILLAIRET Louna)</i></p> <p>Le TRMD proposé peut légèrement varier d'ici à juin à cause d'éventuelles mutations des enseignants et des options de langues vivantes que choisiront les élèves.</p> <p>Les professeurs annoncent leur motion, Mme BROCHARD-CASTEX en fait lecture au conseil d'administration. <i>(annexe n°2)</i></p> <p>Les parents annoncent également leur motion, M. DUTHIER en fait la lecture. <i>(annexe n°3)</i></p> <p><i>La répartition des heures est votée à l'unanimité.</i></p>	
<p><b>ACTE</b></p> <p><b>Résultat du vote : Votants : 16 Exprimés : 16 Abstentions : 00 Pour : 16 Contre : 00</b></p>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : III - STRUCTURE	Réservé à l'administration destinataire
<b>3.2 – Répartition des IMP - pour avis (annexe n°4)</b>  La présentation faites des IMP (indemnités pour missions particulières) 2018-2019 par M. PICARD, obtient un avis favorable à l'unanimité.	
<b>AVIS</b> <b>Résultat du vote : Votants : 16 Exprimés : 16 Abstentions : 00 Pour : 16 Contre : 00</b>	

Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : IV – FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	Réservé à l'administration destinataire
<p><b>4.1 – Contractualisation 2018-2022 : point d'étape</b></p> <p>Le diagnostic de l'établissement est effectué.</p> <p>Quatre axes stratégiques doivent être suivis, avec trois ambitions issues du nouveau projet académique 2018-2022. Voici les quatre objectifs de la contractualisation :</p> <p><u>Objectif 1 :</u></p> <p>(Ambitions 1 du projet académique 2018-2022 concernées : « Offrir les mêmes chances de réussite à tous ») Augmenter la réussite des élèves des PCS défavorisées et accompagner la fluidité des parcours des élèves dans un mouvement de personnalisation des apprentissages</p> <p><u>Objectif 2 :</u></p> <p>(Ambitions 2 du projet académique 2018-2022 concernées : « Pousser l'ambition scolaire ») Maintenir les bons résultats au DNB et mettre en place une politique volontariste d'orientation afin que chaque élève développe au maximum ses capacités</p> <p><u>Objectif 3 :</u></p> <p>(Ambitions 3 du projet académique 2018-2022 concernées : « Contribuer au développement du territoire ») Installer un « Agenda 21 » dans le cadre d'une démarche systémique de développement durable impliquant l'ensemble des acteurs de l'établissement</p> <p><u>Objectif 4 :</u></p> <p>(Objectif autonomie de l'établissement) Favoriser l'engagement de tous les acteurs au service du vivre ensemble et d'un climat scolaire propice aux apprentissages des élèves.</p> <p>Le mercredi 14 février 2018 aura lieu une grande réflexion sur la rédaction du contrat à réaliser.</p> <p>En mars 2018 aura lieu la rédaction du contrat en présence du Directeur Académique, des responsables du rectorat, ainsi qu'une équipe du collège.</p> <p>Ce contrat aura un engagement de quatre ans, et permettra ensuite d'établir un projet d'établissement comprenant un volet éducatif et pédagogique. Il sera proposé dans l'idéal au conseil d'administration de juin.</p>	

<b>Compte-rendu des questions traitées dans le chapitre : V – QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>Réservé à l'administration destinataire</b>
<p>Question posée par les représentants des parents d'élèves.</p> <p><i>Pourquoi n'y a-t'il plus de bancs dans le hall/ sous le préau ?</i></p> <p>Sous le préau seule une table en mauvais état a été enlevée, il reste donc les autres tables et bancs.</p> <p>Dans le hall, les bancs ont été rangés car ils bloquaient les portes « anti-panique », ce qui est strictement interdit. Il est rappelé que le hall est un lieu de passage où les élèves n'ont pas le droit de s'installer.</p> <p><i>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.</i></p>	

TRMD en janvier 2018												
Evolutions proposées pour sept. 2018												
code	Libellé discipline	Apports en SEPT. 2017 (HP)	temps partiel	Suppres-sions	Créations	BMP CSD/CSR	Apports prévus (HP)	HSA	Besoins	Apports prévus HP	HSA	Nombre de supports
C0095	braille							9,83	9,83		9,83	
L0201	lettres classiques	18					18	0	18	18	0	1
L0202	lettres modernes	63				-1	62	5,5	67,5	62	5,5	3
L0421	allemand	7,5				1,5	9	3	12	9	3	1
L0422	anglais	54					54	5	59	54	5	3
L0426	espagnol	28				-6	22	3	25	22	3	1
L1000	histoire géographie	55				-2,5	52,5	4	56,5	52,5	4	3
C1317	math.ed. mu.	18					18	0,5	18,5	18	0,5	1
L1300	mathématiques	47,4	-0,7		18	-18	46,7	2	48,7	46,7	2	3
L1400	technologie	25					25	1,17	26,17	25	1,17	1
L1500	sciences physiques et c	24	-3,6			6	26,4	0,84	27,24	26,4	0,84	1
L1600	SVT	27	-3,6			3	26,4	0,66	27,07	26,4	0,66	1
L1700	Education musicale	18					18	1	19	18	1	1
L1800	Arts plastiques	18					18	0	18	18	0	1
L1900	EPS	66				-6	60	5	65	60	5	3
	<b>Total</b>	<b>468,9</b>	<b>-7,9</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>-23</b>	<b>456</b>	<b>41,50</b>	<b>497,50</b>	<b>456,00</b>	<b>41,50</b>	<b>24</b>
							<b>DOTATION</b>		<b>497,50</b>	<b>456,00</b>	<b>41,50</b>	
							<b>Vérifications</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	

## Motion des personnels enseignants

### Conseil d'Administration du 30/01/2018

Face à la répartition de la DHG qui nous a été proposée cette année, nous souhaitons formuler plusieurs remarques :

Tout d'abord, nous regrettons vivement la baisse de cette DHG, pour des effectifs quasi constants. Nous avons en janvier 2017 reçu une DHG totale de 511,5 heures pour 406 élèves. Nous recevons en janvier 2018 une DHG totale de 497,5 heures pour 404 élèves. Cette forte diminution (-14 heures ! pour seulement -2 élèves !) nous contraints à des choix cornéliens, et dont nous savons qu'ils seront au détriment des élèves.

En effet, depuis des années, nous oeuvrons pour la réussite de notre public, que nous savons fragile. Grâce aux dispositifs que nous avons mis en place, l'attention que nous avons su porter aux plus faibles, les résultats au DNB ont progressé ainsi que notre taux d'orientation vers la Seconde Générale et Technologique.

Alors que les ambitions académiques sont de pousser l'ambition scolaire, alors que nous travaillons nos axes de contractualisation dans la volonté d'augmenter la réussite de nos élèves de PCS défavorisées, de maintenir nos bons résultats au DNB et de permettre à chaque élève de développer ses capacités par un parcours d'orientation ambitieux, cette diminution de la DHG nous semble particulièrement injuste et contre-productive.

Notre cohorte entrant en 3<sup>e</sup> se voit de plus passer de 4 classes en 4<sup>e</sup> à 3 classes de 3<sup>e</sup> l'année prochaine. Cela met à mal les conditions de travail de ces élèves qui passent un diplôme et qui nous ont été signalés dès leur entrée en 6<sup>e</sup> comme particulièrement fragiles.

Nous savons que les DHG sont calculées en fonction de la structure, déterminée par le taux de boursiers de l'établissement et catégories socio-professionnelles défavorisées. Notre chef d'établissement, comme son prédécesseur, vous ont alerté sur la situation de notre établissement : alors que nous avons un fort taux de CSP défavorisées, celui-ci ne se traduit pas dans notre taux de boursiers. Nous travaillons chaque année à corriger cette situation par des échanges entre l'administration, les personnels, l'assistant social et les familles mais les effets ne se voient pas à court terme.

Nous nous voyons contraints cette année à renoncer à des dispositifs dont nous savons qu'ils contribuent à la réussite des élèves et au rayonnement de notre établissement. Seront ainsi supprimés :

- les heures d'aide méthodologique individualisée se verront diminuées
- les dédoublements hebdomadaires en français et mathématiques sur le niveau 6<sup>e</sup>
- les groupes en langue vivante 1 en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>

En conclusion, nous nous voyons contraints d'accepter la répartition proposée ce soir. Nous demandons instamment à ce que notre structure de 17 divisions, voire davantage, soit pérennisée pour les années à venir et que les moyens correspondants soient pleinement accordés.

Les représentants des personnels enseignants



Savigné-sur-Lathan le : 29 janvier 2018

Les parents d'élèves du collège Bernard de Fontenelle

A

Le Président du Conseil Départemental et Madame la rectrice de l'académie Orléans-Tours.

Objet : baisse de la DGH 2018

Motion du collège Bernard de Fontenelle

Le collège Bernard de Fontenelle de Savigné sur Lathan va voir sa DGH baisser pour la rentrée 2018. Cette baisse est motivée par le classement du collège en niveau 3 (sur 4), 4 étant la position la plus favorisée et donc celle qui requiert le moins de moyen en heures (DGH).

Ce classement est conditionné par le nombre d'élèves boursiers et le TCSP. Or Savigné ne comporte que peu d'élèves boursiers comparativement aux établissements analogues pour un TCSP "élevé/bas"

Cette baisse de la dotation horaire du collège devrait entraîner des modifications, voir la suppression des aides mises en place au collège depuis quelques années.

Nous souhaitons vous alerter car ce collège est déjà doté faiblement en moyens matériels à cause de sa situation en zone rurale (éloignement des centres culturels et sportifs, rayonnement sur un territoire vaste et mal réparti en population, son manque d'infrastructures sportives, etc...), sa structure vieillissante (salles petites). Malgré cet environnement difficile, le collège avait réussi à augmenter son attractivité, ses résultats et cela grâce à sa stabilité en heures et en professeurs titulaires, à la diversité des enseignements proposés, aux aménagements et soutiens mis en place.

A la rentrée 2018, le collège se verra largement amputé des ses moyens humains.

Nous parents d'élèves, souhaitons souligner aux côtés des professeurs, par la présente motion, que la baisse des dotations de la DGH met un frein à des années d'efforts communs à tous les acteurs du collège pour le profit des élèves.

Nous manifestons notre mécontentement et réclamons des moyens supplémentaires mérités et dénonçons une méthode d'attribution basée sur une formule injuste.

Nos enfants méritent mieux, méritent plus.

Association Autonome des Parents du Collège de Savigné-sur-Lathan

## Indemnités pour missions particulières

base 1 : taux 3 de rémunération soit 1250€

	2018-2019			total
	IMP forfaitaire	nombre		
coordination de discipline	0,25	6		1,5
coordination d'EPS et technologie	0,5	3		1,5
référents culture	0,5	1		0,5
référent usages numériques	0,5	1		0,5
référent site-ENT	0,5	1		0,5
référent collectivité	0,5	1		0,5
référent agenda 21	0,5	1		0,5
coordination devoirs faits	0,5	1		0,5
coordination services civiques	0,25	3		0,75
coordination PPRE	0,5	1		0,5
coordination évaluation par compétences	0,25	1		0,25
				<b>7,5</b>